Ecrit par Echo du Mardi le 17 octobre 2023

Le gouvernement accélère les dissolutions d'associations

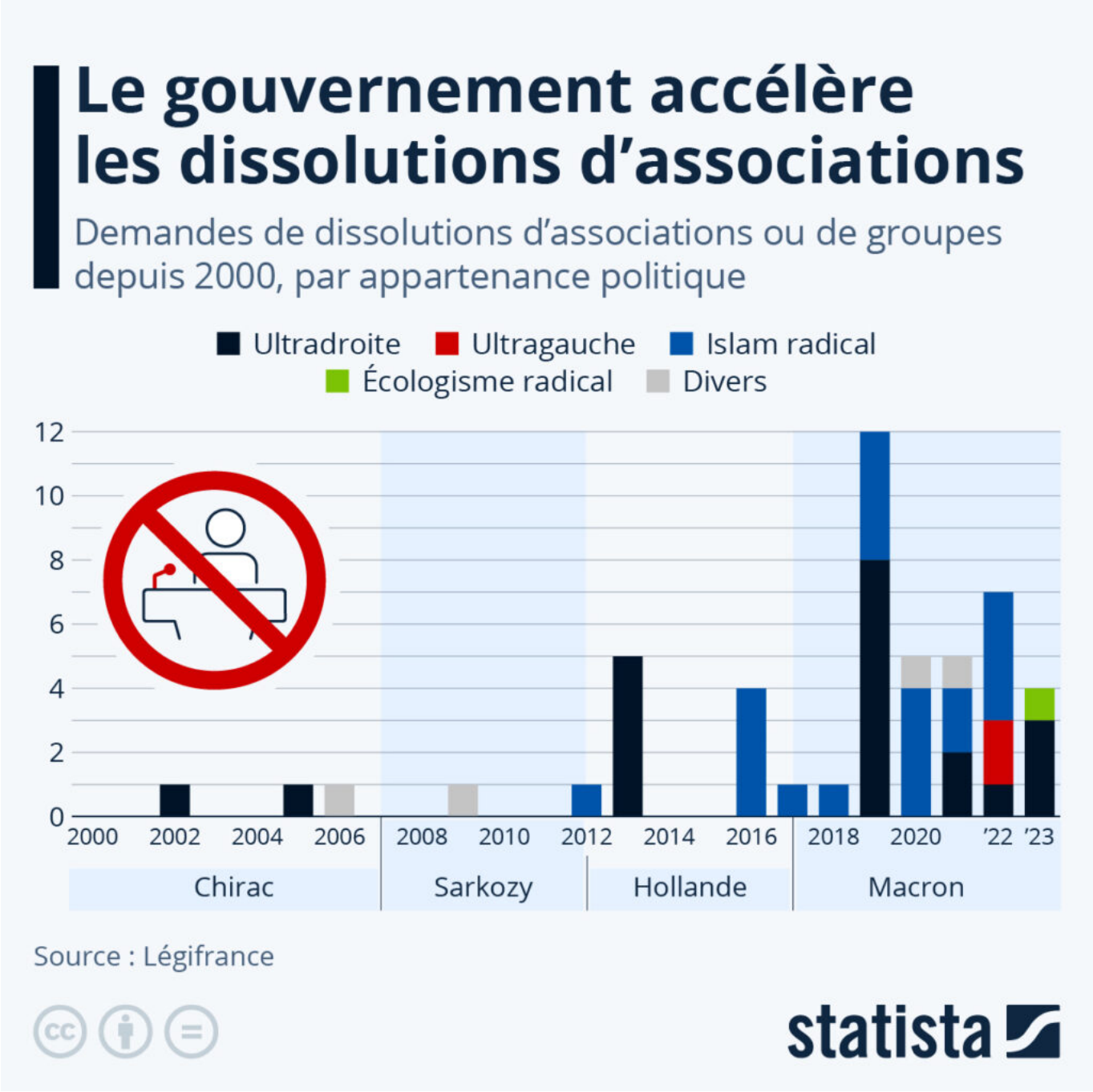

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par Echo du Mardi le 17 octobre 2023

Le 4 octobre, le conseil des ministres a acté la dissolution de l'organisation catholique intégriste Civitas, après une procédure lancée en août par le ministre de l'intérieur, Gérald Darmanin, à la suite de propos antisémites tenus par un conférencier lors de son université d'été. Fondé en 1999, l'Institut Civitas s'était fait connaître du grand public au début des années 2010, suite à ses prises de positions contre le mariage pour tous, ainsi que ses actions spectaculaires contre plusieurs évènements culturels jugés « christianophobes ». C'est la seconde demande de dissolution du gouvernement largement médiatisée cet été, après celle, demandée par le ministre de l'intérieur en juin, du collectif écologiste et contestataire Les Soulèvements de la Terre, suspendue par le Conseil d'État en août.

Comme le montre notre infographie, réalisée à partir de données du site officiel du gouvernement français pour la diffusion des textes législatifs et réglementaires Légifrance, le nombre de demandes de dissolution de groupes et d'associations a fortement augmenté depuis l'arrivée à l'Élysée d'Emmanuel Macron en 2017 : le record du nombre de demandes de dissolutions sous la Ve république a ainsi été atteint sous la présidence de l'actuel chef de l'État, durant laquelle 34 procédures ont été lancées. Le record appartenait jusque là au premier président de l'actuelle république, Charles de Gaulle, sous le mandat duquel 28 demandes avaient été déposées, notamment contre des associations communistes en 1968. Depuis 2000, une très large majorité des procédures de dissolution visent des groupes et associations d'ultradroite, ou de revendiquant de l'Islam radical.

Valentine Fourreau pour Statista

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !